

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2021

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Avelino RODRIGUES, Guillaume LANCEREAU, Nathalie DEMELLIER, Anthony ARLOT, Suzie PORTEJOIE, Joël COULAIS, Maryvonne DELAGRANGE

Était absent excusé : M. Didier MEZIL

Pouvoirs : M. Didier MEZIL à M. Mickaël COLIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Guillaume LANCEREAU a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2021
3. DROITS DE PRÉEMPTION
4. PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES
5. JURY D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE
6. DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT
7. EXAMEN DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA ROUTE D'OR DU POITOU
8. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR
9. CAISSE DES ÉCOLES - COMPTE DE GESTION 2020
10. TRAVAUX ÉCOLE - VOLETS ROULANTS - PORTILLON
11. ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER
12. AMÉNAGEMENT PMR DEVANT L'ÉGLISE
13. REMPLACEMENT DE LA FLOTTE DE TÉLÉPHONE PORTABLE DU SERVICE TECHNIQUE
14. CESSIION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SECTION A N° 1001 PAR MADAME COLSON ISABELLE AU PROFIT DE LA COMMUNE
15. CESSIION DES PARCELLES SECTION C N° 1197 ET 1198 PAR MONSIEUR ET MADAME ROUSSEAU JOSEPH AU PROFIT DE LA COMMUNE
16. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Nathalie DEMELLIER et lui fait savoir que si elle le souhaite elle peut intégrer les commissions qui l'intéresse. Il lui indique qu'elle peut également être conseillère référente.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame Céline ROUSSEAU, conseillère municipale, a présentée par courrier daté du 2 juin 2021, remis en main propre à Monsieur le Maire, sa démission de son poste de conseillère municipale. Une copie de ce courrier a été adressée par mail le 2 juin, pour information, à Monsieur le Sous-Préfet qui en a pris bonne note le 7 juin 2021.

En application de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Considérant la démission de Madame Céline ROUSSEAU de son poste de conseillère municipale,

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 270 du code électoral, procède à l'installation de Madame Nathalie DEMELLIER, candidate issue de la même liste et suivant le dernier élu, qui a accepté de siéger au conseil municipal.

Une copie du tableau du Conseil Municipal mis à jour sera transmise à la Sous-Préfecture.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2021

Madame Nathalie DEMELLIER ne participe pas au vote, n'étant pas présente à la réunion concernée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 6 mai 2021.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ↪ Section D n° 666 – 667 – 668 – 692 – 693 – 694 « Le Petit Lizac »
- ↪ Section G n° 1214 – 1792 – 1794 « Champs de la Grange »
- ↪ Section G n° 1910 « Le Bourg » - section G n° 1912 « Impasse de la Sablière » - section G n° 1914 (droits indivis) – 1806 (droits indivis) – 1924 – 1926 – 1927 – 1928 « Le Bourg » - Section G n° 1930 « 2 Impasse de la Sablière » - section G n° 1914 – 1806 « Le Bourg »
- ↪ Section G n° 1811 « 15 rue de la Grenatière »
- ↪ Section B n° 772 – 773 « Maigné »
- ↪ Section G n° 400 « 1 rue du Vieux Moulin »
- ↪ Section H n° 351 – 354 – 355 – 692 – 693 – 694 – 696 – 697 « Montazais »
- ↪ Section G n° 1020 – 1856 – 1019 (indivis) « Le Bourg »
- ↪ Section D n° 1118 – 1120 – 826 « Épinoux »

PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de 2021, dans le cadre du contrôle de qualité comptable ainsi que dans la perspective de l'application de la M57 généralisée en 2024, l'article L2321-2 du CGCT prévoit l'obligation de constituer des provisions dans un certain nombre de cas dès lors que le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Ainsi le montant à provisionner suite à la dépréciation des créances de plus de deux ans doit représenter à minima 15% des créances de plus de deux ans constatées sur l'ensemble des comptes de créances douteuses et/ou contentieuses (comptes de tiers 4116 et 4146).

Des provisions devront être prévues au budget à l'article 6817.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ↳ de constituer une provision pour créances douteuses.
- ↳ D'inscrire 400 € à l'article 6817 du budget de 2021.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

JURY D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE

Monsieur GRANGER Joël, Madame GUITTON Marguerite et Monsieur ROUSSELOT Thierry ont été tirés au sort pour être inscrits sur la liste préparatoire pour l'année 2022.

DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés désigne Madame Catherine JACQUET pour être coordonnateur de l'enquête de recensement qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

EXAMEN DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA ROUTE D'OR DU POITOU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de participer financièrement et accorde une subvention de 200 € au Cycle Amical Civraisien à l'occasion de la Route d'Or qui se déroulera le mercredi 4 août 2021.

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent ou représentés, décide d'admettre en non valeurs des produits irrécouvrables d'un montant de 71,60 € (impayé pour mise en chenil d'un chien : 50 € - impayé de cantine : 21,60 €)
L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

CAISSE DES ÉCOLES - COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020.

TRAVAUX ÉCOLE - VOLETS ROULANTS - PORTILLON

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de retenir :

- le devis de l'Entreprise MARQUIS & ROBERT d'un montant de 4 900.68 € HT – 5 880.82 € TTC pour les volets roulants. (14 votants – 14 pour)
- le devis de la SARL MOREAU – Fabri-Métal d'un montant de 998.30 € HT – 1 197.96 € TTC pour le portillon. (15 votants – 15 pour)
- ↳ Dit que la dépense est inscrite en investissement
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

A noter :

Mme Ginette BOUYER est sortie et n'a pas pris part à la délibération ni au vote pour les volets roulants. Puis elle a regagné la séance pour le portillon.

ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de SORÉGIES concernant la mise en vente d'illuminations d'occasions à 50 € HT l'unité pour une durée limitée (3 jours). Étant donné qu'à la préparation du budget il était question d'acheter des motifs lumineux et afin de pouvoir bénéficier de cette proposition, il a été nécessaire d'aller retirer les motifs lumineux qui nous intéressaient, soit 20, dans le délai imparti. Ce qui représente un montant HT de 1 000 € (1 200 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↳ approuve la décision qui a été prise concernant les 20 motifs lumineux.
- ↳ décide d'acheter 2 poteaux avec sangle d'un montant de 595 € HT – 714 € TTC (frais de port inclus).
- ↳ Dit que la dépense est inscrite en investissement
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

AMÉNAGEMENT PMR DEVANT L'ÉGLISE

Le Conseil Municipal, après étudié le devis et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↳ décide d'acheter 3 dalles podotactile clous caoutchouc 810 x 620 x 7 mm pour un montant de 342.20 € HT – 410.64 € TTC (frais de port inclus)
- ↳ Dit que la dépense est inscrite en investissement
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

REMPLACEMENT DE LA FLOTTE DE TÉLÉPHONE PORTABLE DU SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la proposition de la Poste Mobile, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de remplacer la flotte de téléphone portable du service technique.

CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SECTION A N° 1001 PAR MADAME COLSON ISABELLE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Accepte la proposition de donation à l'euro symbolique, présentée par Madame COLSON Isabelle, d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1001 soit environ 59 m².
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mandater un géomètre pour la réalisation du bornage et signer l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître POIRIER-AROUL, notaire à CIVRAY (Vienne).
- Précise que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la Commune.

CESSION DES PARCELLES SECTION C N° 1197 ET 1198 PAR MONSIEUR ET MADAME ROUSSEAU JOSEPH AU PROFIT DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Accepte la proposition de donation à l'euro symbolique, présentée par Monsieur et Madame ROUSSEAU Joseph, des parcelles cadastrées section C n° 1197 et 1198 d'une superficie totale de 12 m².
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître POIRIER-AROUL, notaire à CIVRAY (Vienne).
- Précise que les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que suite aux intempéries, il a réalisé une visite chez toutes les personnes qui se sont manifestées en Mairie.

VS Services a réalisé des contrôles caméra dans les canalisations + hydrocurage à Champagné-Lureau.

Nous avons pris un rendez-vous avec GROUPAMA suite à la lettre recommandée.

Madame Ginette BOUYER a donné le compte-rendu du Conseil d'école : 80 à 82 élèves à la rentrée prochaine, voyage à Paris dans les tuyaux l'année prochaine et aussi des sorties vélo et bus. Le 24 juin, la sortie est annulée et se fera plus tard. Le 25 juin : sortie de la maternelle à la Vallée des Singes à Romagne. Monsieur SOULIÉ Joël, directeur de l'école félicite le personnel de l'école qui s'est très bien investi durant l'année scolaire. Suite aux inondations, des plinthes se décollent.

Monsieur Mickaël COLIN fait savoir qu'au niveau de la cantine il faut faire en sorte que l'écoulement de l'eau du toit du groupe scolaire s'évacue plus loin. Il remercie Madame Magali LANCEREAU pour le prêt de la rampe pour les élections.

Madame Nadine NEAUX donne lecture du flyer transmis par la Communauté de Communes concernant le Transport solidaire du CIF-SP. L'adhésion pour les communes qui souhaitent intégrer le dispositif est de 30 € par an.

Elle fait également savoir qu'il est possible d'obtenir une aide financière à hauteur de 60 % par le Département pour un spectacle lors du repas des aînés.

Monsieur Serge GRIMAUD demande si l'achat d'un autre défibrillateur est toujours d'actualité.

Madame Marie-Hélène THÉNAUD et Monsieur Avelino RODRIGUES signalent que le village de la Varonnière est sale chez certains occupants.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 54 minutes.